

SYNDICAT CGT DES TERRITORIAUX DE LA VILLE DE SAINT-ETIENNE

Communiqué de presse :

Après le verdict, quel avenir ?

Hier, la Justice a rendu son verdict sur la sordide affaire dite du « chantage à la sextape » et a reconnu coupable Monsieur Gaël PERDRIAU sur l'ensemble des chefs d'accusation qui lui étaient opposés.

Il aura donc fallu un jugement assorti d'une exécution provisoire pour le contraindre et le voir enfin ne plus être le maire de la ville de Saint-Etienne.

Rappelons que notre syndicat fut le premier à demander son retrait total en 2022 en ne changeant jamais de posture sur ce sujet, et ce malgré les attaques et pressions exercées à l'encontre de certains de nos représentant.e.s.

Nous voilà donc aujourd'hui enfin débarrassés de ce personnage vampirique qui aura tant fait souffrir la ville, les Stéphanois.e.s et les agents par ses décisions et agissements.

Dans l'attente des prochaines élections municipales, la majorité va devoir trouver en son sein un.e nouvel.le édile pour les trois prochains mois. Une majorité municipale qui apparaît divisée sur le sujet et qui dévoile ainsi une fois de plus les effets du « système PERDRIAU » basé sur le clientélisme, le calcul politique et les attitudes et postures discriminatoires.

Toutes et tous semblent aujourd'hui décidés à tourner la page et ouvrir un chapitre plus glorieux pour notre municipalité.

Ceci ne peut s'opérer sans une analyse objective et circonstanciée de la situation et des effets particulièrement néfastes de la politique de Monsieur PERDRIAU sur la ville et dans les services.

Entendre et lire aujourd'hui, une fois le couperet judiciaire tombé, qu'il est temps pour la ville d'avancer et de la sortir des ornières dans lesquelles elle est tombée serait risible si ces propos n'étaient pas tenus par des élu.e.s de la majorité actuelle ayant soutenu jusqu'à hier les postures égocentriques de Monsieur PERDRIAU.

Il en est de même pour les élu.e.s s'étant « libérés » du joug de ce dernier en ralliant l'opposition qui aujourd'hui tentent de se racheter une virginité en tentant de faire oublier qu'ils ont eux-mêmes cautionné et participé à la mise en œuvre du système PERDRIAU et de sa politique crasse et nauséuse.

Lire aujourd'hui que la métropole va enfin pouvoir mettre en œuvre des projets sans le blocage systématique de Monsieur PERDRIAU et de son équipe, est au mieux une méconnaissance des réalités internes, ou au pire un mensonge éhonté.

Les mutualisations de la direction générale et des Ressources Humaines étant pour bon nombre des « promus » de Monsieur PERDRIAU ont deux effets dévastateurs que nous dénoncions à leur mise en œuvre.

Elles entraînent désorganisation et inertie dans les services, tout en étant économiquement criminel pour le budget de la municipalité stéphanoise.

Les décisions budgétaires, fonctionnelles et organisationnelles doivent ainsi être étudiées afin d'en tirer les conséquences pour un projet municipal qui décidera de l'avenir de la ville de Saint-Étienne.

Ces enseignements doivent être le socle des programmes de celles et ceux qui candidatent aux prochaines élections municipales. Sans cela, nous retomberons dans la politique fiction et dans les promesses de campagne qui n'engageront une fois de plus que celles et ceux qui y croient.

Le syndicat CGT des territoriaux de la ville de Saint-Étienne défend le concept des agents citoyens qui demeurent les meilleurs spécialistes des besoins de la population et des moyens à mettre en œuvre pour y répondre.

Par ce communiqué nous prenons acte de la décision de Justice, et nous nous adressons aujourd'hui aux candidat.e.s déjà déclarés dans la course des prochaines élections municipales :

- **Quels besoins avez-vous actés et quelles seront les missions de service public territorial que vous allez privilégier pour pouvoir y répondre ?**
- **Quelles seront vos priorités sur ce mandat et comment comptez-vous améliorer les services rendus aux Stéphanois.e.s ?**
- **Quelles organisations dans les services comptez-vous mettre en œuvre pour y parvenir ?**
- **Comment comptez-vous résorber la différence d'attractivité entre les deux collectivités intimement liées que sont la métropole et la ville de Saint-Étienne ?**
- **Quelle politique RH sera menée pour améliorer les conditions de travail permettant un meilleur rendu de service public quotidien ?**
- **Quelle politique salariale sera actée pour réduire la différence des régimes indemnitaire et les inégalités et injustices actuelles ?**

Une page se tourne, à vous, Mesdames et Messieurs les candidat.e.s, d'en écrire une nouvelle en prenant dès aujourd'hui des engagements forts sur ces questions cruciales pour l'avenir.

Fait à Saint-Etienne le 2 décembre 2025.